

Délibération
n°2023.072

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre à 18 heures et 30 minutes
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
TOUZERY Jean-Pierre, THOMAS Corinne

Absent avec procuration : /

Absente excusée : SENOTIER Sandrine

Absent non excusé : /

Secrétaire : TOUZERY Jean-Pierre

Objet :
Détermination du
nombre de postes
d'adjoint

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-15, R.2121-2 ;
- la délibération n°2021-062 du 5 octobre 2021 fixant le nombre de postes d'adjoints au Maire à trois ;
- la délibération n°2020-030 du 8 juin 2020 portant détermination des indemnités de fonction du maire et des adjoints ;

En application de l'article L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de quatre Adjoints (30 % de l'effectif légal du conseil municipal).

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints au maire.

Monsieur le Maire propose de créer un quatrième poste d'adjoint et de fixer le nombre d'adjoint au Maire à 4 postes.

Le tableau du conseil municipal est actualisé en conséquence.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

CREE un poste d'adjoint au Maire ;
FIXE le nombre d'adjoint au Maire à 4 postes ;
MODIFIE le tableau du conseil municipal ci-après annexé ;

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 06 décembre 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, TOUZERY Jean-Pierre

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 06 décembre 2023

